



Direction : simplification des tâches

Le SNUipp FSU a été reçu le mercredi 1^{er} juillet au ministère afin de faire le point de l'avance du chantier direction d'école concernant la simplification administrative. Ces réunions auront lieu désormais de façon bi annuelle.

Nous avons rappelé d'emblée que c'est bien souvent sous la pression des sections du SNUipp-FSU que les groupes se sont effectivement tenus dans la plupart des départements. Nous avons aussi pointé le manque de transparence dans la rédaction des protocoles à l'échelon académique puisque nous y étions absents.

La lettre ouverte du SNUipp adressée à la ministre a également joué tout son rôle. Le Ministère a voulu montrer sa volonté d'avancer sur ce dossier. Un comité de suivi devrait être mis en place début juillet. Actuellement les recteurs font remonter les synthèses académiques des protocoles départementaux. A cette date, 19 académies sur 30 l'avaient effectivement fait.

La réunion s'est déroulée en 2 temps :

- le point sur les évolutions nationales.
- les protocoles académiques.

I - Le point sur les évolutions nationales

A-Ressources juridiques

Le guide juridique pratique : Consultable sur Eduscol, il continuera à être complété par de nouvelles fiches. Il comptabilise déjà 90 000 visites.

Le « film annuel » des directeurs d'école : mis en ligne récemment, il se veut un outil pour les nouveaux directeurs en présentant un calendrier des différentes échéances (4 000 visites).

L'assistance juridique : le SNUipp-FSU avait obtenu la mise en place d'une assistance juridique au niveau académique ou départemental. Elle a été actée dans la circulaire nationale sur la simplification des tâches.

Le ministère travaille sur deux pistes :

- Elaboration d'une carte des personnes ressources en fonction des sujets.
- Structure spécifique au niveau départemental ou académique avec assistance juridique avec directeur d'école référent. Pour le SNUipp FSU, il est préférable d'avoir un interlocuteur unique (type guichet unique).

Il faut maintenant rendre le dispositif connu de tous et que le travail entamé se poursuive. Nous resterons vigilants à la mise en acte.

B- A propos des applications nationales :

1- Base élèves

En dehors de notre désaccord de fond concernant base élèves, nous avons pointé le manque d'ergonomie et les dysfonctionnements. Le ministère a présenté les évolutions annuelles de BE1D : la refonte ergonomique de BE1D est une priorité et la nouvelle version devrait être visible pendant l'année scolaire 2015-2016.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour dire que le lien avec les logiciels des collectivités territoriales n'existe toujours pas. Le ministère reconnaît que cela n'avance pas aussi vite que voulu mais espère proposer des outils pour la préparation de la rentrée scolaire 2016.

2- Ececa

La dématérialisation totale devrait arriver cette année. Il n'y aurait plus à imprimer, signer et renvoyer le PV.

3- Affelnet

Nous avons dit notre opposition à ce transfert de charge inacceptable sur les épaules des directrices et directeurs d'école. Le ministère ne répond pas sur ce point. Il se dit attentif à ne pas compliquer la tâche.

Affelnet évolue afin de pouvoir gérer des affectations multi collèges. Une expérimentation sera faite dans quelques départements pour la rentrée 2016 de détermination automatique du collège de secteur. L'objectif à terme est de dématérialiser la fiche navette avec un téléservice à disposition des parents.

Une refonte ergonomique est aussi prévue.

C- Tableaux de bord

Nous avons dit notre désaccord avec l'inflation d'enquêtes alimentant des tableaux de bord loin des réalités de l'école, pour produire des chiffres qui sont déjà dans les bases.

Le ministère veut mettre en place une formation des inspections aux outils qui existent déjà et proposer au niveau national des modèles de tableaux de bord.

D- Outils informatiques

Travail autour d'un intranet 1^{er} degré dans une logique de généralisation au niveau académique, avec des arborescences départementales. La question est également de comment le faire vivre, comment s'assurer que cela sera régulièrement alimenté sur des problématiques premier degré.

Il reste des questions de fond :

- parc informatique vétuste.
- Connexion.
- Assistance technique.

Le SNUipp a plaidé pour la nécessité de mettre en place une Charte de l'équipement des écoles.

II - Les protocoles académiques

Le ministère a présenté la synthèse des travaux académiques :

« Une enquête a été adressée aux recteurs afin d'avoir un retour sur l'avancée des travaux au sein des académies. 19 académies ont répondu à ce jour. Les retours montrent que dans les académies des réunions ou des groupes de travail ont été organisés pour élaborer des propositions d'évolution pour simplifier les tâches des directeurs d'école, synthétisées dans les protocoles académiques

Propositions issues des protocoles

Certains thèmes et certaines propositions se retrouvent dans plusieurs protocoles.

a) Communication

- *les enquêtes :*
 - o *Les limiter.*
 - o *Augmentation des délais de retour des enquêtes.*
 - o *Information des directeurs sur les conclusions des enquêtes.*
- *Limitation des courriels :*
 - o *Envois de lettres hebdomadaires, de newsletters regroupant les informations.*
 - o *Envois sur I-Prof les informations destinées aux enseignants.*
 - o *Elaboration d'une charte de l'utilisation des messageries électroniques (mise à jour des listes de diffusion, destinataires en copie cachée, affichage clair du destinataire, harmonisation des logiciels pour éviter les pièces jointes qu'on ne peut pas ouvrir).*
- *Amélioration des sites académiques ou des DSDEN :*
 - o *Mise en ligne de documents pratiques : formulaires, fiches de sorties scolaires, tableau de bord, échéancier annuel, « Malette du directeur».*
 - o *Publication des retours d'enquêtes ou d'informations ne nécessitant pas de retour afin d'alléger les boîte-mails.*
 - o *Publication de liens vers Eduscol.*
 - o *Création d'espaces collaboratifs et de foires aux questions.*

b) Formation

- *Mise en place ou proposition de tutorats pour les nouveaux directeurs.*
- *Accompagnement de la mutualisation d'expérience avec la nomination d'un directeur référent.*
- *Mise en place de formation ex : en informatique, au maniement des logiciels de bureautique, à GAIA, à l'utilisation de base de données, etc..., renforcer la formation initiale et continue.*

c) Veille réglementaire

- Nommer/ identifier un référent juridique au niveau académique ou départemental.
- Elaboration d'un recueil centralisant les ressources.
- Mise en place d'une communication institutionnelle régulière.

Modalités de communication, publication et mise en œuvre des protocoles

Selon les académies, les protocoles sont :

- Mis en ligne sur les sites académiques.
- Envoyés via une lettre des recteurs ou des DSDEN aux directeurs.
- Présentés en réunion de rentrée des directeurs.
- Envoyés aux directeurs.

Les protocoles seront mis en place à la rentrée de septembre 2015, quand ils ne sont pas déjà opérationnels. Le résultat de l'ensemble des propositions est attendu pour la rentrée de septembre 2016. »

Le SNUipp FSU est intervenu sur les inquiétudes quant à la réalisation et à la mise en place d'un calendrier précis pour le jour mensuel pour les écoles de 3 classes et les 4 jours des 1 et 2 classes.

Même si nous actons d'une volonté d'avancée sur ce dossier, nous avons rappelé que la simplification ne réglerait pas tout et qu'il fallait avancer sur les questions de fond : augmentation du temps de décharge des directeurs-trices et création de postes de personnels administratifs en nombre dans les écoles sous statut de fonctionnaire avec de vrais métiers.

Ce chantier ne peut plus attendre !